



1,9%

TAEG FIXE*

Mensualités de 174,75 € et une dernière ajustée de 174,97 €.

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,9 %. Montant total dû de 10 485,22 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Montant de 3 000 € à 50 000 €.
Remboursements de 12 à 60 mois.

* Taux Annuel Effectif Global.

Par exemple, pour un prêt amortissable de 10 000 €, d'une durée de 60 mois, taux annuel débiteur fixe de 1,9 %, sur la base d'une première échéance à 30 jours : le Crédit Agricole Alpes Provence propose un **taux annuel effectif global fixe de 1,9 %**. Le remboursement s'effectue en 59 mensualités de 174,75 € et une dernière ajustée de 174,97 €. Le coût total du crédit est de 485,22 € soit un **montant total dû de 10 485,22 €** (dont 485,22 € d'intérêts, 0 € de frais de dossier, hors assurance décès invalidité facultative). Le coût standard de l'assurance, si vous la souscrivez, est de 5 € par mois et par emprunteur, et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. Le montant dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt, sera de 300 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,16 %.

Conditions en vigueur au 01 juin 2016. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de l'offre. Montant de prêt compris entre 3 000 € et 50 000 €, d'une durée de 12 à 60 mois, pour le financement d'un prêt auto, perso ou confort à la consommation. Offre valable du 01/06/2016 au 31/12/2016. Offre réservée aux salariés majeurs et adhérents du partenaire lié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence par la convention de partenariat sur présentation d'un justificatif et sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par la Caisse Régionale Crédit Agricole Alpes Provence, prêteur. Le contrat d'assurance décès invalidité (ADI) est co-assuré par - CNP ASSURANCES - S.A. au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, 341 737 062 RCS Paris - CNP IAM - S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré, 383 024 189 RCS Paris. Sièges sociaux 4 place Raoul-Dautry 75716 Paris Cedex 15 - et - PREDICA Compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 €. Siège social 50-56 rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent dans la notice d'information précontractuelle et au contrat. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - 381 976 448 RCS Aix-en-Provence - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.

DÉCOUVREZ VOS PRIVILÈGES⁽¹⁾



CARTE BANCAIRE GOLD CARTWIN
à 1€ la première année⁽²⁾



PRISE EN CHARGE COMPLÈTE & GRATUITE
de vos changements de domiciliations bancaires



CONDITIONS EXCEPTIONNELLES
SUR LES PRÊTS HABITAT !⁽³⁾

POUR EN SAVOIR PLUS

> **CONTACTEZ :**

Stéphanie FESQUET IANNOTTA

Chargée d'Affaires en relation avec les Partenaires

06 25 88 57 94

stephanie.fesquetiannotta@ca-alpesprovence.fr

> **OU PRENEZ RENDEZ-VOUS DANS VOTRE AGENCE** **04 27 84 02 03** (appel non surtaxé)

> **REJOIGNEZ-NOUS SUR** **WWW.CA-ALPESPROVENCE.FR** (coût de connexion selon opérateur)

(1) Offre réservée aux salariés majeurs et adhérents du partenaire lié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence par la convention de partenariat sur présentation d'un justificatif, soumise à la souscription simultanée d'un compte courant équipé d'un Compte à Composer, d'une carte de paiement Gold Cartwin ainsi qu'à la domiciliation des flux sur ce même compte bancaire. La carte Cartwin est associée à un compte de dépôt et un crédit renouvelable. Le montant de cotisation est hors coût du crédit. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Alpes Provence. Offre valable du 01/06/2016 au 31/12/2016.

(2) Prix indicatif au 01/06/2016 de la cotisation annuelle de la carte Gold Cartwin les années suivantes : 127,50 €.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

Création 09/2016 kIarté - Impression : Siris.